

L'ÉCLIMONT

LA GAZETTE DE FONTAINE LA RIVIERE

Janvier 2013 N° 38



Le mot du Maire :

Mesdames, Messieurs.

Au nom du conseil municipal je souhaite à tous les Fontainiens et Fontainiennes une bonne et heureuse année 2013. Que cette année nouvelle vous apporte ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, joie, bonheur, et santé.

J'ai également une pensée pour ceux qui sont touchés par la maladie, et pour ceux qui nous ont quittés en 2012.

Je tiens à remercier toute l'équipe municipale qui par sa présence et sa disponibilité nous a permis, cette année encore, de répondre aux demandes des administrés. Notre enthousiasme reste intact pour affronter les projets en cours et à venir.

L'année 2012 a été riche en réalisation comme en témoigne l'agrandissement de la Mairie avec un nouvel accueil plus chaleureux, le rapatriement des archives municipales, le déplacement de l'abribus, les subventions à 50% du périscolaire et 100% du contrôle de l'assainissement, sans oublier la mise en place d'un défibrillateur.

Depuis le premier jour de cette nouvelle année notre commune est entrée, par arrêté du préfet, dans la Communauté de Commune de l'Etampois Sud Essonne (CCESE). Le conseil municipal et moi-même n'y étions pas favorable, car cela semblait prématuré et sans vision financière. Avec mes deux adjoints nous sommes titulaires dans cette assemblée, et en tant qu'élu à la commission des finances de la CCESE, je ne manquerai pas de défendre nos intérêts ainsi que nos impôts qui, rappelons le, n'ont pas augmenté depuis 2005 pour la part communale.

J'espère que vous prendrez un réel plaisir à lire la gazette de l'Eclimont.

Bonne année.

Votre Maire,
Yvon Boukaya



DE LA PART DU CONSEIL MUNICIPAL



Aménagements Mairie

Après la Mairie, les abords vont être aménagés : L'espace devant l'abribus de la Mairie va être mis aux normes et les espaces verts refaits

Défibrillateur :

Le défibrillateur est en place et à disposition pour un éventuel besoin :

faites-le savoir à tous !

Il est installé à côté de la boîte à lettre de la poste.



Autorisations de sortie de territoire :

Ce document n'est plus nécessaire : il suffit d'être en possession de la carte d'identité (pour la CEE) ou du passeport (pour les autres pays) du mineur pour passer les frontières.

Pour les couple séparés, si l'un des deux parents craint une fuite de son ex-conjoint vers un pays étranger avec un enfant, il doit demander une Interdiction de Sortie de Territoire (IST) au juge des affaires familiales.

TGV :

De nombreux plans circulent sur le tracé du TGV Auvergne, dont un qui passe au dessus de notre vallée!

La Mairie suit ce projet de près, et il n'y a vraiment pas lieu de s'affoler :

1. Le TGV Auvergne est un projet bien réel (et utile) même si les financements sont loin d'être trouvés.
2. Le tracé qui existe sur les plans du schéma directeur d'Ile de France n'est qu'un tracé de principe dont les études sont à peine commencées : rien n'est décidé (en ce qui concerne le tracé) et ce tracé sera soumis quoiqu'il en soit à enquête publique.
3. Il est difficile d'imaginer que RFF choisisse de passer au dessus d'une vallée (avec toutes les infrastructures que cela comporte) alors qu'il est possible sans l'ombre d'un doute de passer sur le plateau.

Pour résumer : il est possible qu'un jour, un TGV reliant Paris à Clermont Ferrand existe (et tant mieux pour les Auvergnats), mais dans ce cas, il passera soit à l'ouest (ce qui est le plus probable car les infrastructures existent en partie) ou à l'est de notre vallée, et non pas **SUR** notre vallée. Et il n'est pas impossible que le tracé qui figure sur le plan du SDRIF ait été choisi, justement, pour que ceux qui seront concernés le jour dit, ne réagissent pas dès maintenant (le SDRIF sera soumis à enquête publique au printemps...).

Recensement 2013:

Le recensement a débuté sur notre commune. Merci de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur qui n'est autre que Carole Favory notre secrétaire de Mairie. Sachez que toutes les réponses que vous donnerez à Carole sont confidentielles et protégées par la loi. Elle ne seront jamais réutilisées par Carole, même dans le cadre de son travail de secrétaire de Mairie qui est complètement indépendant.

La Communauté de Communes de l'Étampois

Depuis le 1er janvier, nous faisons partie de la CCESE (communauté de communes de l'étampois et du sud essonne). Nous y avons été intégrés de force par le préfet de l'Essonne qui avait l'obligation légale de regrouper toutes les communes de son département.

Pourquoi cela n'avait-il pas été fait avant alors que la majorité des communes françaises avaient rejoint une communauté de communes depuis des années ?

Car notre tissu local, constitué depuis toujours de communes de moins de 500 habitants, nous avait déjà incités à régler ce problème par l'intermédiaire de syndicats intercommunaux (pour l'eau l'assainissement, ordures ménagères, scolarité, etc...). Ces syndicats fonctionnaient très bien, et nous ne voyions donc pas l'intérêt de rajouter une strate à ces associations : aujourd'hui, l'état nous a obligés à nous lier à une structure coûteuse qui ne va pas nous apporter grand chose.

Qu'est-ce qui va changer ?

- ◆ Ecole de musique actuelle sera regroupée avec celle d'Etampes.
- ◆ Vos enfants pourront bénéficier des activités périscolaires.
- ◆ La commune va bénéficier d'une enveloppe annuelle de 4000€ de subvention pour des travaux d'équipement.
- ◆ Vous bénéficierez d'entrées à tarif réduit à la piscine et à la base de loisirs.
- ◆ Vos avis de taxes locales vont "s'enrichir" d'une colonne "Intercommunalité" (la taxe communale, elle, ne change pas tout de suite...).

Soyez assurés que nous veillerons scrupuleusement à ce que l'intercommunalité ne devienne pas un gouffre financier.

Carnet rose :

- ◇ **Matias DE SOUSA CARDOSO** Né le 11 Avril 2012
- ◇ **Vincent GOUBIN SANTRAN** Né le 9 Août 2012
- ◇ **Théo DAVIOT** Né le 19 Octobre 2012
- ◇ **Jolène CHEVRIER** Née le 14 Décembre 2012
- ◇ **Alexandre CANO KOLIVANOFF** né le 2 Février 2009 et adopté le 8 Janvier 2013



Ils sont partis :



Christiane Coursier nous a quittés le 23 Décembre dernier. Christiane était une des plus anciennes habitantes de Fontaine et elle a été la nounou de plusieurs générations d'habitants de la vallée. Sa gentillesse et sa convivialité vont nous manquer à tous. Nous nous associons à la peine de ses enfants et petits enfants. Christiane repose auprès de Paul, son mari, au cimetière de Fontaine.

- ◇ **Gaston BISTON** est décédé le 2 Novembre 2012. Toutes nos condoléances à sa famille et à ses amis.

Gué de l'Eclimont

Comité des Fêtes de Fontaine-la-Rivière et Saint-Cyr-la-Rivière

Sortie de printemps



Nous étions 35 en ce dimanche 13 mai à nous rendre tout d'abord à Saint Sauveur en Puisaye pour visiter le musée dédié à Colette, puis, non loin de là au château de Gédelon, qui se construit avec les techniques du moyen âge. Ceux qui avait déjà visité ce chantier il y a quelques années on vu la différence. Le soleil était avec nous, mais le fond de l'air était plutôt frais.

Ce fut une très belle journée

La Fête au Village

Comme chaque année, la fête a commencé dès le matin du 2 juin par une distribution de brioches et de tickets de tombola.

Puis, à partir de 19 heures nous nous sommes retrouvés chez Monsieur et Madame Lafouasse, qui une fois de plus nous ont accueillis. Qu'ils en soient remerciés. L'apéritif fut suivi d'un repas, où nous fut servi un méchoui qui rôtissait depuis le milieu de l'après-midi. Nous étions près de 90 personnes à participer au repas.

Ensuite vint le temps de la musique et de la danse.

Choucroute

La traditionnelle soirée « choucroute » s'est déroulée le samedi 13 octobre dernier dans la salle communale de Saclas. Soixante quinze personnes et un enfant ont participé dans la bonne humeur à cette soirée dansante. Elle s'est terminée fort tard dans la nuit, le DJ ayant trouvé la musique adaptée à l'ambiance.

Jean Benoit de Véricourt

Noël



Samedi, le père Noël nous a rendu visite dans sa carriole.

Puis dimanche matin, les anciens ont reçu leur colis, et enfin, dimanche après midi, à la salle communale d'Estouche, les enfants ont assisté à un spectacle et reçu leur cadeau.

REPAS CHAMPÊTRE



Grand succès cette année encore pour le repas champêtre, sous un soleil resplendissant



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2012

Délibérations

- La commune de Fontaine la Rivière va désormais rembourser les frais de contrôle de l'assainissement pour une somme de 100 €. Au cours de l'année 2011, 21 installations ont été contrôlées et toutes sauf une doivent être mises aux normes.

Question diverses

- Le contrat d'entretien de la commune avec Self Jardin est reconduit.
- Il est créé une commission afin d'établir un règlement de cimetière et d'étudier la mise en place d'un columbarium ou jardin du souvenir.
- Suite aux intempéries climatiques les travaux d'agrandissement de la mairie ont 20 jours de retard sur le planning

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2012

- Les comptes de gestion gérés par la Trésorerie d'Etampes, et les comptes administratifs qui se recoupent au centime près ont été approuvés. Les excédents constatés ont été reportés :

Désignation	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	120 769,11 €	54 321,02 €
Recettes	130 292,71 €	19 353,72 €
Résultat de l'exercice 2011	9 523,60 €	-34 967,30 €
Excédent reporté de 2010	54 321,02 €	19 353,72 €
Résultat cumulé au 31.12.2011	71 350,45 €	5 025,48 €

- Le budget primitif pour 2012 a été adopté :

Désignation	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	207 764,33 €	207 764,33 €
Investissement	120 000,00 €	120 000,00 €
Total budget 2012	327 764,33 €	327 764,33 €

- Les taux des impositions locales, **sans augmentation** par rapport à 2011 ont été fixés à :

Désignation de la taxe	Taux	Recettes
Taxe d'habitation	11,58 %	37 322 €
Taxe Foncière (bâti)	7,45 %	17 604 €
Taxe Foncière (non bâti)	39,38 %	5 828 €
Cotisation Foncière des Entreprises	13,99 %	2 980 €
Total des recettes attendues	63 734 €	

- Des subventions à des associations ont été accordées :

ADMR	600,00 €
Gué de l'Eclimont (comité des fêtes)	1 000,00 €
MADO Sud Essonne	205,00 €
Mission locale Sud Essonne	94,30 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2012

Délibérations

- Refus de payer une indemnité de conseil au comptable du trésor qui a effectué 2 mois.
- Attribution d'une indemnité de conseil au comptable du trésor qui a effectué les 10 mois suivants pour un montant de 114,48 €, soit 50% de la somme demandée.
- Refus d'adhérer au syndicat intercommunal ayant pour vocation de gérer un Centre d'accueil animalier.
- La mission du recensement, dans notre commune, qui aura lieu entre le 17 janvier et le 16 février 2013, a été confiée à Madame Carole Favory, notre secrétaire de mairie.

Question diverses

- Les premiers devis reçus pour l'assainissement non collectif sont bien supérieurs à ce qui avait été annoncé au départ. Une motion sera déposée auprès du syndicat intercommunal, afin que ces devis soient révisés à la baisse.
- La mairie a reçu du Préfet de l'Essonne l'arrêté qui intègre Fontaine la Rivière dans la Communauté de Commune de l'Etampois et du Sud Essonne (CCESE), et ceci sans donner de réponse à un certain nombre de questions, en particulier budgétaires.
- Le maire informe le conseil qu'il y a dans la commune des chiens dangereux.
- Une déléguée du Regroupement Pédagogique de la Vallée de l'Eclimont (RPVE) a écrit à sa présidente un courrier pour exprimer son mécontentement des conditions régnant à la cantine.
- A certains endroits, les parcelles agricoles n'ont plus de bornes. En conséquence les chemins ruraux ne sont plus délimités, et sont parfois rétrécis.
- Il a été demandé de faire remonter au SEDRE le fait que les éboueurs ne remettent pas toujours les poubelles à leur place, et ceci à une dizaine de mètres près.
- Des barrières et des panneaux d'information « Natura 2000 » vont être installés sur différents sites.
-

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2012

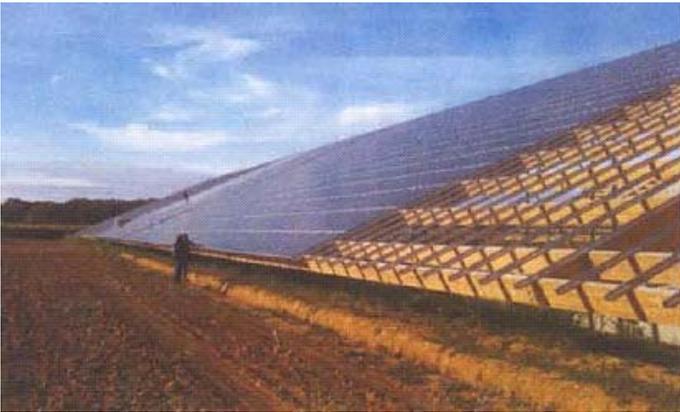
Délibérations

- Election des 3 délégués titulaires à la Communauté de Commune de l'Etampois et du Sud Essonne (CCESE) : Messieurs Boukaya, Bonnefoy et Kolivanoff, suivie par l'élection des 3 délégués suppléants : Mesdames Fessu-Chesnay, Soquet Juglard et Monsieur de Véricourt.
- Une prime d'intéressement à la performance dans les services des collectivités territoriales a été instituée. Elle sera versée annuellement.

Question diverses

- La société Self Jardin a donné son tarif pour 2013 pour l'entretien du bord des routes de la commune. Il est inchangé par rapport à l'année 2012. Il sera demandé en plus d'entretenir les chemins communaux.
- Les factures concernant l'assainissement non collectif seront établies en fonction des besoins en réhabilitation, et non en fonction d'une grille théorique qui a amené à des montants élevés des devis.
- A été présentée la nouvelle grille tarifaire du SEDRE, pour la collecte des ordures ménagères.
- Des travaux sur le bord de la voirie vont être effectués par la société Piget devant le 19 rue de Jaugy pour éviter l'effondrement de ce bord de route.

QUAND AGRICULTURE RIME AVEC ÉCOLOGIE

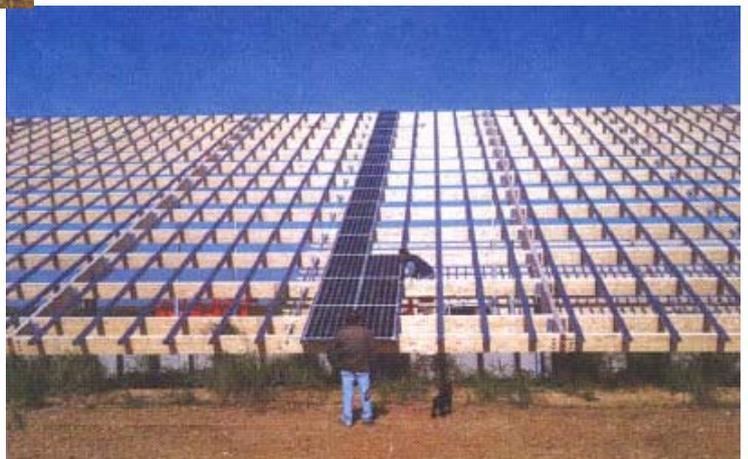


Tout près d'ici, en Eure et loir, Baudouin de Varine, agriculteur à Morainville décide en 2007 de réorienter son exploitation de 200 ha vers la culture du Miscanthus. Cette production est destinée après broyage à, alimenter, entre autres des chaufferies collectives dans les environs. La récolte ayant lieu à la fin de l'hiver, et l'enlèvement se faisant au fur et à mesure des besoins tout au long de l'année, elle doit être stockée par l'exploitant.

Avec Jérôme Girard un ingénieur, qui a créé en 2008 une société de développement des énergies renouvelables, ils décident de construire deux granges destinées à stocker la production de Miscanthus. Ils optent pour une toiture recouverte de panneaux solaires qui en assurent l'étanchéité. Les granges sont conçues dans un style architectural élégant avec des poutres en bois lamellé collé, des toits à une seule pente, et une façade ouverte au nord. Ces choix permettent une optimisation de l'exposition au soleil et une grande facilité d'accès pour les engins de manutention du Miscanthus.



L'installation est raccordée au poste haute tension de distribution publique d'électricité d'Auneau via un onduleur centralisé. L'électricité produite est vendue en totalité à EDF. La quantité produite annuellement correspond à la consommation de 400 maisons.



Qu'est-ce que le Miscanthus ?



Miscanthus Giganteus est une variété de roseau de la famille des graminées. Originare d'Asie, elle est aussi appelée herbe à éléphant . C'est une plante pérenne qui repousse chaque année, à partir de rhizomes qu'elle développe dans le sol. La récolte annuelle s'effectue avec une ensileuse à maïs non modifiée à partir du deuxième hiver suivant la plantation. Elle a lieu entre février et avril, lorsque les feuilles sont tombées et restituent l'azote et les éléments minéraux au sol. Les rendements s'accroissent rapidement jusqu'à atteindre un plateau la sixième année. Le rendement à maturité du Miscanthus est de 15 à 25 tonnes par an, voire plus. Sa croissance rapide ne nécessite pas d'herbicides (contre les mauvaises herbes) après la première année, et pas du tout de fongicides (contre les champignons les parasites et les moisissures) ni d'insecticides; Les débouchés sont nombreux: litière, paillage, matériaux composites(biopots) ou combustibles et, bientôt, matière première des biocarburants de deuxième génération.

La culture du Miscanthus présente de nombreux avantages environnementaux :

- Pas ou peu d'intrants (engrais, azote, etc...)
- Un excellent bilan carbone (le carbone libéré lors de la combustion du Miscanthus a auparavant été intégralement capté dans l'atmosphère par la plante pendant sa croissance)
- Un ratio énergétique de l'ordre de 30 (source DTI)
- Une plante stérile et non invasive
- Une biodiversité favorisée
- Une protection des captages d'eau en zone sensible
- Une protection des sols contre l'érosion

60 arbres replantés

60 arbres, dont une partie avait été détruite par un incendie, ont été replantés par M. Molliex



Depuis le dernier remembrement, la commune dispose d'un réseau de chemins particulièrement pratique et agréable. Et la Mairie s'emploie à le conserver en l'état : courrier de la Mairie aux agriculteurs exploitant sur la commune.



Courrier adressé à Mesdames et
Messieurs les Agriculteurs :

Monsieur BOISSIERE Sébastien
Monsieur BENOIST Antoine
Monsieur GATINEAU François
Monsieur MARCHAUDON Martial
Monsieur MOLLIEUX Joël
Madame MUSTERS
Monsieur PILLIAS Dominique
Monsieur CHACHIGNON Ludovic
Monsieur MOLLIEUX Joël

Fontaine la Rivière, Le 26 Octobre 2012

Monsieur,

Suite à une tournée dans les chemins communaux, j'ai pu observer l'indiscipline de certains agriculteurs qui empiètent largement sur le domaine public.

En effet certains chemins ne font plus la largeur réglementaire de 6 mètres et même parfois d'une largeur inférieure à 4 mètres, sans oublier que plusieurs bornes ont disparu.

Je vous rappelle que lors du remembrement des terres agricoles, la commune a contribué financièrement à sa mise en place.

En conséquence et afin d'assurer la pérennité de nos chemins communaux je vous demande de respecter ou de faire respecter la largeur de ceux-ci à 6 mètres.

Sans action de votre part je me verrais dans l'obligation de faire procéder, à vos frais, à un nouveau bornage et à la remise en état des chemins.

Certain que vous comprendrez la nécessité de respecter le domaine public, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée et dévouée.

Le Maire,
Yvon BOUKAYA

Déchetterie du BTP zone des Loges à La Norville

La déchetterie du BTP est un complément indispensable aux déchetteries municipales et constitue l'actuel chaînon manquant au traitement des déchets de chantiers du BTP.

Sa vocation :

- Une solution économique à la mise en place de la gestion des déchets de chantier des professionnels du bâtiment.
- Un commerce de proximité (négoce de matériaux qui met à disposition des matériaux neufs et recyclés).
- Une filière alternative à l'enfouissement technique de ce type de déchets ou à leurs dépôts sauvages.
- Une contribution à la démarche de développement durable. Les déchets et matériaux seront directement apportés par les artisans, PME, PMI, collectivités, particuliers etc.

La déchetterie du BTP ECO-TRI apportera une réponse pour la collecte et l'élimination des déchets d'amiante-ciment lié (non friables) en petites quantités suivant une procédure innovante mise au point en concertation avec le ministère de l'Environnement. La plateforme de valorisation des matériaux permettra de recycler les bétons issus de la déconstruction d'ouvrages.

La déchetterie du BTP de la NORVILLE sera également équipée d'une microcentrale à béton qui permettra de délivrer des petites quantités de mortier et de béton prêt à l'emploi nécessaires aux petits chantiers et aux particuliers. On pourra aussi se procurer du sablon, de la terre végétale, du sel de déneigement, du sable, des gravillons etc...

L'info du SEDRE



TRI DES EMBALLAGES CARTON : STOP aux mauvaises habitudes !

Grâce aux efforts de chacun, les tonnages du Tri augmentent mais sa qualité ne doit pas être laissée pour compte. En effet, certaines erreurs persistent souvent par méconnaissance et viennent polluer les bacs involontairement. En voici quelques exemples :



Les cartons alimentaires souillés

La vaisselle en carton



NON



OUI

Les cartons alimentaires souillés ne sont pas recyclables car la fibre a été trop salie par les aliments pour être recyclée dans de bonnes conditions. La vaisselle en carton n'est, quant à elle, pas valorisable car la filière Eco-Emballages, à laquelle le SEDRE est lié, ne soutient que les emballages et la vaisselle ne rentre pas dans cette catégorie. De plus, il s'agit souvent d'objets fabriqués à partir de plusieurs matériaux (carton, plastique...) rendant le recyclage difficile.

ETES-VOUS ECOLO ?

A) : Vous venez de manger un yaourt. Que faites-vous du pot en plastique ?

- 1) Vous le jetez dans la poubelle classique
- 2) Vous le lavez et le mettez au tri
- 3) Vous le mettez directement au tri

B) : Vous avez cassé un verre à pied en cristal. Vous le déposez :

- 1) Dans la poubelle classique
- 2) Dans le conteneur à verre

C) : Vous avez bu une canette métallique. Vous la déposez :

- 1) Dans la poubelle classique
- 2) Dans le conteneur à verre
- 3) Dans la poubelle de tri sélectif

D) : Les briques de lait ou de jus de fruit doivent être déposée dans la poubelle de tri

- 1) Vrai
- 2) Faux



Réponses :

A : 1 Ces pots sont trop légers pour être valorisables ; B : 1 Le cristal contient du plomb qui risquerait de polluer le verre recyclé ; C : 3 ; D : 1

P.K.

